



le point.



MAI 2023

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

Élections fédérales 4-5

Votations fédérales 6-8



348



INVITATION aux 60+

La commission PS 60+ a le plaisir de vous inviter à un apéritif en présence de **Sarah Fuchs-Rota, candidate au Conseil national**, le 20 juin à 19h à la salle UNIA, avenue de la Gare 3, Neuchâtel (à côté du secrétariat).

Nous vous présenterons les activités de la commission 60+ et sa participation au niveau national. Sarah Fuchs-Rota viendra nous parler de son engagement politique.

Nous vous remercions de votre engagement socialiste au long cours et nous réjouissons de vous rencontrer le 20 juin.

Anne Reinhard, présidente de la commission 60+ du PSN

Initiative

Les récoltes de signatures pour notre initiative « Primes maladie : stop à la hausse ! » sont en cours. Prenez part à la prochaine journée de mobilisation qui se tiendra le **samedi 10 juin**.



Le PS 60+ représente, en fonction de leurs expériences et de leurs modes de vie, la vision des générations plus âgées. Pour autant, il ne limite pas le champ de sa réflexion et de ses activités à ces générations, mais se veut, au contraire, solidaire des plus jeunes.

sp-ps.ch/fr/parti/ps-60

Conférence

de Pierre-Yves Maillard et Baptiste Hurni : réservez le **28 juin** pour venir écouter nos deux camarades intervenir sur les rentes LPP à 19h30 à l'Université de Neuchâtel.



Le temps de lire et d'agir

Il est 23h40 du mat'. Séance puis réponses aux courriels et messages passées, *Camarade Papa* (Gauz, 2018) me fait de l'œil. Posée à côté de mon lit, cette fenêtre d'évasion concurrence sérieusement l'écran de mon natel sur lequel je m'apprêtais à rédiger mon éditorial.

Il faut dire que Margaux et Johanne auront décidément attendu jusqu'au dernier jour du délai que je m'y attelle. Et d'un point de vue purement rationnel, n'est-ce pas en écrivant cet édito que je serai le plus utile au Parti, plutôt qu'en profitant d'un plaisir littéraire ?

Je crois ma foi que de répondre « oui » à cette question relèverait d'un mirage... Nous, politiques, ne sommes certes rien sans l'action et les combats du quotidien. Mais mener ces luttes sans prendre le recul nécessaire à se connecter avec le reste de l'humanité serait vain.

Et sans Zola pour nous faire ressentir les débuts bouillonnants et sanglants de l'injustice capitaliste, Malraux qui nous fait échapper à l'absurdité de notre condition humaine par la lutte pour un idéal, Beauvoir qui nous amène subtilement à questionner toute notre société, et tant d'autres, nous ne pourrions avoir conscience de tout le sens de notre engagement.

Mais lire, c'est bien plus encore ressentir, aiguïser son empathie qui chaque jour s'émousse à la lecture d'études, rapports ou autres documents vierges d'aspérités émotionnelles. Des yeux qui brillent ou un sourire qui surgit au détour d'un paragraphe sont au moins aussi précieux qu'une statistique bien placée.

Alors prenons le temps de nous nourrir de sentiments, de vécus qui ne sont pas les nôtres mais qui nous permettront de comprendre l'Autre.

Camarade, la prochaine fois que tu t'absenteras à une séance pour dévorer un roman, promis, tu seras excusé. Cela ne sera que justice pour compenser cet édito écourté par mon désir de me plonger, ne serait-ce qu'une page, dans ces eaux à la fois si abstraites et si proches de notre humanité que sont celles de la littérature.



Romain Dubois
président du Parti socialiste
neuchâtelois

Congrès

Notre prochain congrès aura lieu le **9 juin à 19 h à la salle de spectacles de Couvet!**
N'hésitez pas à vous inscrire auprès du secrétariat.

psn.ch

Crédit suisse : l'inacceptable n'est pas dans la forme mais dans le fond

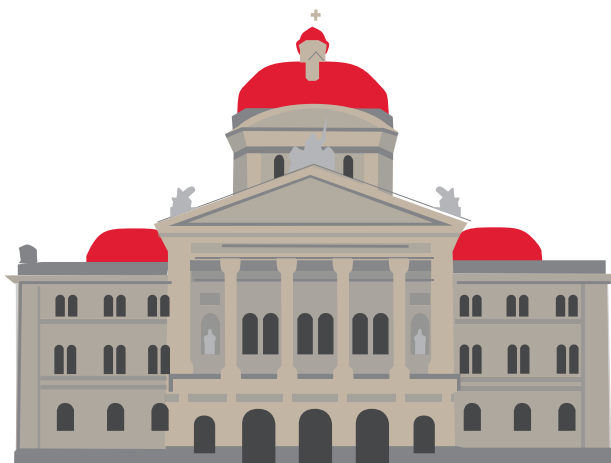
Le parallèle était tentant : le Conseil fédéral recourt au droit d'urgence comme le gouvernement français au 49.3. Comparaison n'est pas raison. Le droit de nécessité suisse répond à l'urgence, lorsque le rythme des travaux du Parlement ne peut pas prémunir le pays d'une menace avérée. A contrario, l'article 49.3 de la Constitution française permet au gouvernement de promulguer une loi en dépit des travaux parlementaires. Les questions de légitimité démocratique sont alors d'une autre acuité.

C'est donc le fond, et non la forme, qui rend les décisions du Conseil fédéral inacceptables. Ce dernier n'a rien vu venir, enfermé dans son illusion néolibérale. Après le sauvetage d'UBS en 2008, il n'a amené aucune correction. Pire, il indique qu'aucune mesure de régulation du système bancaire ne sera prise et réussit à expliquer que la Confédération peut soutenir à hauteur de 109 milliards le système bancaire mais qu'il n'y a plus d'argent pour les assurances sociales.

Décidément, le PS a du travail pour orienter la politique suisse vers le bien commun et l'intérêt de la population.



Théo Huguenin-Élie
candidat aux États



Chaque acte sexuel nécessite le consentement : tout le reste est de la violence

La révision du droit pénal en matière sexuelle était inscrite dans l'agenda du mouvement féministe depuis plusieurs années. Pour les Femmes socialistes, c'était clair : la loi doit être adaptée à notre réalité et protéger efficacement notre autodétermination sexuelle. Après plusieurs mois de lutte, nous avons obtenu de réelles améliorations.

Le projet de loi actuel établit que la contrainte et la violence ne seront plus les conditions nécessaires

pour reconnaître le viol et introduit la notion de consentement. Bien que nous ayons lutté pour la variante « Seul un oui est un oui », avec la variante « Seul un non est un non » modifiée et qui reconnaît explicitement l'état de choc comme une forme de refus, il n'y a plus guère de différences juridiques. De plus, la définition du viol n'est plus formulée de manière genrée ; ainsi, toute personne subissant cet acte

pourra le dénoncer. Finalement, les auteurs et autrices de violences sexuelles pourront suivre des programmes de prévention en plus de leur peine.

C'est un grand pas en avant, mais la lutte continue.



Martine Docourt
candidat au National

La pauvreté n'est pas un crime

En 2023, si vous n'avez pas de passeport suisse, vous pouvez être expulsé-e même en ayant activement participé à la vie et à l'économie du pays. C'est inadmissible.

La loi sur les étrangers et l'intégration stipule (art. 62-63) que les autorisations de séjour ou d'établissement peuvent être révoquées en cas de recours à l'aide sociale.

S'il y a bien une chose dont nous devrions être conscient-es, c'est

la fragilité des instants qui rythment notre vie. À tout moment elle peut basculer et nous faire changer de statut : maladie, séparation, licenciement... Il n'est pas rare d'avoir besoin d'aide face à ces difficultés. Et cela peut toucher tout le monde, sans limite d'âge, de nationalité ou de classe sociale.

L'initiative de notre camarade Samira Marti réclame qu'une révocation ne soit plus possible après un séjour légal ininterrompu de plus de 10 ans

en Suisse, sauf situation délibérément provoquée. Notre pays ne fonctionnerait pas de la même manière sans elles et eux, il faut reconnaître cette énorme contribution.



Garance La Fata
candidate au National

Protégeons les locataires!

Alors que la pénurie de logements fait rage et que l'inflation et la hausse de la facture énergétique grèvent le porte-monnaie de la population, le Conseil national a approuvé, en mars, deux initiatives parlementaires constituant une attaque frontale contre les droits des locataires. Ces textes visent à restreindre la sous-location et à faciliter la résiliation des contrats de bail par les propriétaires.

Les attaques successives contre le droit du bail viennent continuellement menacer les locataires et leurs instruments de protection. Le prix des loyers continue d'exploser, année après année. Pour exemple, en 2021, les locataires ont payé 10,4 milliards de trop – soit 370 francs par mois en moyenne – alors que les salaires et les rentes stagnaient. Se loger est un des droits les plus essentiels : cette pression sur les ménages est inacceptable!

C'est pourquoi nous, socialistes, prenons parti pour des logements abordables et planchons sur le lancement d'une initiative fédérale.



Sarah Fuchs-Rota
candidate au National

Payer plus pour toucher moins de rentes : NON à la réforme du deuxième pilier

La droite l'avait promis durant la campagne sur la réforme de l'AVS : on allait améliorer la situation des salariés et singulièrement des femmes dans la réforme du deuxième pilier (LPP). Mais la promesse n'a évidemment pas été tenue. Alors que l'Assemblée fédérale avait sur sa table de travail un compromis historique entre les syndicats et l'Union patronale suisse, elle a préféré voter une réforme qui peut

faire perdre jusqu'à 3250 francs de rentes par année et qui repose sur une augmentation massive des cotisations des salarié-es à bas et moyens revenus. Plus grave encore, après l'augmentation de l'âge de la retraite, la majorité des femmes verront leurs rentes encore diminuer.

En plus, ce projet de réforme ne tient absolument pas compte du renchérissement et de l'augmentation des

taux d'intérêt, ce qui le rend désuet et décidément malhonnête.

Le référendum est lancé : signez-le et surtout, dès aujourd'hui, faites campagne contre cette réforme scélérate!



Baptiste Hurni
candidat aux États et
au National

Loi climat

L'initiative pour les glaciers a été déposée en 2019. Son but : l'abandon des énergies fossiles et l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, adopté en 2015 et ratifié par la Suisse en 2017. En réponse à cette initiative, le Parlement a élaboré et accepté la « Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique », appelée plus simplement loi sur le climat et l'innovation (LCI). Le comité d'initiative a retiré conditionnellement son initiative – pour autant que la LCI entre en vigueur. En bon lobbyiste du pétrole et du gaz, l'UDC a lancé un référendum contre la loi climat comme elle l'avait fait contre la loi CO₂. Le peuple aura donc le dernier mot le 18 juin 2023.

En conformité avec l'Accord de Paris sur le climat, la loi fixe un objectif de neutralité carbone à 2050 avec des jalons intermédiaires.

Pour y parvenir, elle comprend deux mesures importantes. La première concerne les bâtiments. Ceux-ci représentent 26% des émissions de CO₂ en Suisse¹, notamment en raison des quelque 900 000 chauffages à mazout et à gaz encore en activité². Un budget de 200 millions de francs par année sur dix ans sera utilisé pour inciter financièrement les propriétaires à opter pour des systèmes de chauffage écologiques au moment du renouvellement de l'installation. Sans cette mesure, le risque est grand qu'ils privilégient la solution la moins onéreuse à installer – soit du gaz ou du mazout – même si, avec un système renouvelable, les coûts d'exploitation sont ensuite largement moins élevés. Cette mesure profitera donc également aux locataires, puisque leurs charges de chauffage diminueront.

Elle est également bonne pour l'indépendance énergétique de la Suisse en diminuant notre dépendance au pétrole et au gaz.

La seconde mesure concerne l'industrie, elle aussi responsable d'environ un quart des émissions de

CO₂¹. L'objectif est ici d'aider les entreprises qui seront les premières à tenter des approches innovantes en matière de réduction de leurs émissions, avec un budget de 200 millions par année jusqu'en 2030.

De plus, la loi prévoit que le Conseil fédéral présente des nouvelles mesures socialement acceptables pour poursuivre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Cette loi ne résout évidemment pas toutes les problématiques en lien avec le changement climatique. De nouvelles mesures en faveur des énergies renouvelables, d'autres pour diminuer notre consommation de biens importés (même s'ils ne comptent pas dans les émissions suisses) seront nécessaires. Et assurément, nous ne pourrions pas faire l'impasse sur une profonde réforme de la politique de mobilité helvétique.

Néanmoins, cette loi représente un pas dans la bonne direction. Elle introduit des changements qui n'impacteront pas le confort de la population et elle apporte des résultats concrets sur une part importante des émissions suisses.

Je vous invite à accepter la loi climat le 18 juin et à participer à la campagne, sur les stands et dans les autres actions pour soutenir le oui.



Nicolas Béraneck
président de la commission
Environnement du PSN

¹ bit.ly/348_climat1

² bit.ly/348_climat2

Mise en œuvre de l'impôt OCDE (ou l'art fédéral de gâcher une bonne idée)

Instaurer un impôt minimal de 15 % sur le bénéfice des multinationales : la décision de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est assurément une bonne idée, répondant à une attente exprimée de longue date par la gauche. Dommage que le Conseil fédéral et la majorité de droite du Parlement aient proposé une mise en application telle que le Parti socialiste suisse recommande de s'y opposer le 18 juin.

La raison de ce « non » ? Certainement pas le relèvement de l'imposition des grandes entreprises, étant précisé que seules celles dont le chiffre d'affaires dépasse 750 millions d'euros seront concernées (soit, selon la Confédération, volontiers un peu vague, « *quelques centaines de groupes indigènes et quelques milliers de groupes d'entreprises étrangers* »). La position du PS Suisse découle de la manière dont seraient répartis les bénéfices supplémentaires, estimés entre 1 et 2,5 milliards de francs annuels, que se partageraient la Confédération (25 %) et les cantons (75 %).

Systeme inéquitable

Or la Confédération aura l'obligation d'affecter ces ressources pour un tiers à la péréquation, pour deux tiers à des mesures visant à « *renforcer l'attrait de la place économique suisse* » (pas un centime, donc, pour l'urgence climatique ou la politique sociale). Quant au gâteau cantonal, l'essentiel reviendra aux cantons d'implantation des multinationales concernées, majoritairement Zoug et Bâle-Ville. Le projet s'inscrit ainsi dans cette bonne vieille logique libérale qui veut que les gagnants raflent tout, la large majorité des cantons et de la population se contentant des miettes. Selon la Confédération, il s'agit de compenser les pertes d'attractivité zougnoise et bâloise, autrement dit de les récompenser a posteriori pour leur exemplarité en matière de concurrence fiscale.

Bref : le système est mauvais parce qu'inéquitable et le PS Suisse propose de le refuser pour inciter le Conseil fédéral non pas à rejeter l'impôt minimum de l'OCDE, mais à en revoir l'application. Car, et le PS Suisse en est convaincu, la mise en place de cet impôt dès 2024

est une nécessité. À défaut, une multinationale taxée en Suisse à moins de 15 % verra le delta manquant perçu par les autres pays où elle est implantée.

Liberté de vote pour le PSN

Le PSN, quant à lui, se montre plus nuancé et le comité cantonal a opté pour la liberté de vote. Il estime notamment que, outre constituer une avancée internationale majeure, ce changement diminuera au plan fédéral la concurrence fiscale entre les cantons ; même si cet effet positif est atténué par la répartition des bénéfices prévue, le signal reste bienvenu.

De plus, notre Canton a déjà adapté sa législation à cette nouvelle donne, au travers de plusieurs mesures votées par le Grand Conseil en lien avec le budget 2023¹. Il a anticipé en activant différents leviers : hausse de l'imposition des entreprises concernées, diminution anticipée de la contribution des employeurs au fonds pour la formation duale, soutien au pouvoir d'achat de la population (correction anticipée de la progression à froid, accroissement de l'effort de réduction des primes d'assurance-maladie). Un joli paquet-cadeau, même au goût des multinationales, satisfaites apparemment de l'anticipation sur le front fiscal, étant entendu que l'incertitude et l'instabilité ne font pas bon ménage avec le développement économique.

Soit au final de bonnes raisons de voter oui, qui valent bien celles de voter non, et inversement.



Frédéric Mairy
conseiller communal
à Val-de-Travers

¹ Rapport *Vie chère – budget 2023 et impôts directs*, complémentaire au rapport 23.005.

Loi COVID-19 – un OUI de raison, même si la pandémie paraît aujourd’hui derrière nous

Pour beaucoup d’entre nous, la pandémie de COVID-19 est un épisode du passé et heureusement dépassé. Et pourtant, le 18 juin prochain, le peuple suisse se prononcera pour la troisième fois sur la loi COVID-19¹, entrée en vigueur en septembre 2020 et modifiée à plusieurs reprises depuis lors. Après avoir été acceptée par plus de 60% des votants en juin et novembre 2021, cette loi a été une nouvelle fois modifiée lors de la session des Chambres fédérales de l’hiver 2022 et est à nouveau soumise à référendum. Son acceptation devrait être encore plus large cette année : la version révisée ne fait que reporter à l’été 2024 l’échéance des dispositifs de veille, de coordination et d’information de la Confédération et des cantons ; elle ne contient plus aucune mesure de restriction des libertés individuelles.

Trois ans après le début de la pandémie de COVID-19, la grande majorité de la population est vaccinée ou a été immunisée par la maladie elle-même, le nombre de cas recensés ou hospitalisés ne permet plus de parler de pandémie ni d’épidémie et la plupart des mesures visibles et contraignantes pour la population ont été levées en avril 2022, date à laquelle l’état de situation particulière a aussi pris fin.

Pour autant, l’état de veille demeure et notre pays doit pouvoir s’appuyer sur des dispositifs prêts à l’emploi en cas de recrudescence de la maladie. La pandémie a conduit à repenser la coordination entre les différents niveaux politiques et les acteurs de la santé et de la sécurité. Cette réflexion a permis de mettre sur pied des mécanismes de coordination efficaces et efficaces, qui doivent continuer d’être encadrés par des règles. Tel est le but des dispositions qui restent dans cette législation d’exception, et ce jusqu’à l’été 2024. L’article 1^{er} prévoit notamment que le Conseil fédéral associe aux processus les Chambres fédérales, les gouvernements cantonaux et les organisations faitières des partenaires sociaux.

C’est conforme à l’esprit des institutions de notre pays et c’est prudent pour parer à toute éventualité, notamment au cours de l’hiver prochain.

En résumé, le texte sur lequel nous devons nous prononcer proroge simplement les règles de coordination entre la Confédération et les cantons et maintient les compétences du Conseil fédéral pour acquérir ou produire des biens médicaux importants et en régler le financement. Il prolonge l’obligation des cantons de financer des capacités de réserve dans leurs hôpitaux pour affronter d’éventuels pics d’activité. Il autorise enfin la poursuite de la gestion du système de certificats COVID de façon coordonnée au niveau international, pour faciliter, au besoin, les voyages internationaux des résidents suisses.

Le vote du 18 juin est donc avant tout un vote de responsabilité et de prévoyance, par lequel la Suisse décide de « se tenir prête au cas où », pendant encore un an environ. Symboliquement, il donnera aussi un signal clair sur la capacité de notre pays à mettre en œuvre les dispositifs adéquats en cas de nouvelle flambée épidémique, qu’il s’agisse de la COVID-19 ou d’autres maladies dues à des virus. Le 18 juin 2023, c’est donc un appel à voter OUI qui est lancé.



Laurent Kurth
conseiller d’État

¹ Loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l’épidémie de COVID-19.

14 juin 2023

Quatre ans après la Grève féministe de 2019, qui a fait descendre plus d'un demi-million de personnes dans la rue, et trente-deux ans après la première Grève féministe, les revendications féministes continuent – malheureusement – d'être nécessaires.



Illustration de Line Rime

Dans l'histoire des combats politiques et pour les mener à bien, il est toujours utile de faire un état des lieux, d'une part pour s'assurer du bien-fondé de nos revendications, d'autre part pour nous tourner vers l'avenir, avec une motivation plus forte que jamais. Premièrement, deux ans de pandémie ont mis en lumière la problématique des violences domestiques, avec de pair l'apparente difficulté de la justice à protéger les femmes de manière durable et sérieuse. Ailleurs dans le monde, à commencer par les États-Unis, le droit à l'avortement est attaqué et démonté, avec l'abrogation de l'arrêt Roe vs Wade. En Iran, les voix des femmes s'élèvent contre le régime patriarcal qui les opprime.

Au niveau de la Suisse, des initiatives venant de l'UDC font également remonter le « débat » sur la question de l'avortement. Et alors que les femmes continuent à être payées environ 20 % de moins que les hommes, la réforme AVS 21, acceptée l'automne passé, augmente l'âge de la retraite pour elles, sans aucune compensation financière ou sociale. Ensuite, la conseillère fédérale Viola Amherd, chargée du DDPS, cherche à introduire la journée d'information sur le service militaire obligatoire pour les femmes, encore une fois indépendamment des inégalités encore présentes. Puis finalement arrive sur la scène politique la thématique du consentement, des agressions sexuelles, tout cela sur fond de révision du droit pénal sexuel. Avec l'idée « seul un oui est un oui », le principe de consentement serait mis au centre lorsqu'il s'agirait de traiter pénalement les agressions sexuelles. Faire avancer la loi n'est pourtant que le début : les victimes restent trop nombreuses, nous avons besoin de pouvoir promettre à la moitié de la population qu'elle sera protégée et qu'elle est entendue, quoi qu'il en coûte.

L'égalité n'est pas atteinte. Il serait de bon ton de ne pas le penser et de ne pas laisser des décisions politiques aller dans ce sens, en promouvant une vision selon laquelle les femmes devraient dès maintenant être traitées de la même manière que les hommes.

Mais, camarades, ce bilan peu joyeux ne doit pas nous démotiver : il doit bien au contraire nous servir de catalyseur pour descendre dans la rue le 14 juin afin d'y faire entendre nos revendications, qui font partie de l'ADN du PS depuis toujours. Il doit nous servir de motivation, afin de lutter dans les parlements et partout ailleurs pour qu'aucun acquis ne soit remis en question, pour que les lois et les mentalités changent, pour créer un monde féministe, veillant au bien-être de chacune et chacun. C'est le plus rapidement possible que le 14 juin doit devenir une journée de fête en l'honneur d'une société libérée de toute discrimination, avec comme pilier principal une égalité de fait.

En demandant du respect, du temps et de l'argent, la grève du 14 juin 2023 s'attaque aux inégalités salariales, à la réduction des rentes et au sexisme sur les lieux de travail ; elle réclame la prise en compte des besoins des familles. Rejoignez-nous dans la rue pour défilé et faire entendre nos voix !



Pauline Schneider
présidente FSN



Assises de la cohésion sociale : un an... et après ?

Les Assises de la cohésion sociale ont été lancées au printemps 2022¹. L'objectif ? Se donner un an pour identifier avec le terrain les besoins et les pistes, dans le but de définir un cadre renouvelé aux politiques sociales cantonales. Le 3 mai 2023, les Assises ont été clôturées. La fin d'un processus, mais pas la fin d'une histoire.

Le processus

L'objectif du concept est bien entendu d'obtenir un résultat. Néanmoins, un processus tel que celui des Assises, initié et porté par l'État, est suffisamment inédit pour que l'on s'y arrête.

Des débats, des discussions et tout un recueil d'expériences réalisés autour de nombreux événements, aux formes multiples, dans toutes les régions du canton : consultation par questionnaire², colloque scientifique, séance extraordinaire du Conseil d'État, ateliers réunissant des professionnel·les, des bénévoles et des bénéficiaires de l'action sociale, podcasts, table ronde, deux représentations de théâtre-forum. Un pilotage par une équipe de projet³, un groupe d'accompagnement⁴, un appui scientifique par l'Université de Neuchâtel.

En abordant certaines thématiques autrement, en mettant de l'horizontalité dans la construction de savoirs ou encore en donnant du poids aux expertises externes à celles de l'administration ou des scientifiques, les Assises ont déstabilisé. Intenses, créatives, humaines, sans prétention de perfection, elles ont bousculé. Et initié une dynamique sur laquelle s'appuyer et construire pour la suite.

Les résultats

En croisant le matériel collecté avec les études scientifiques disponibles, le rapport de l'Université (fraîchement finalisé) met en évidence plusieurs enjeux des politiques sociales. En voici très brièvement un aperçu. La multiplicité des acteurs et actrices du dispositif d'aide mais aussi son organisation

fragmentée constituent l'un des défis de notre système. L'accès à l'emploi salarié et ses inégalités structurelles persistantes telles que celles liées aux normes dominantes (couleur de peau, genre, handicap, âge...) ou à l'organisation du dispositif (formation, garde des enfants, mobilité...) restent un défi, malgré les stratégies déployées ces dernières années. Au-delà de l'emploi, ce sont bien la protection et la valorisation du « travail », rémunéré ou non, compris dans un sens plus large incluant toutes les activités fournies par des femmes et des hommes, qui représentent un enjeu majeur de cohésion sociale.

La suite

Le rapport de l'Université formule des recommandations. S'il convient d'esquisser parmi elles les priorités politiques, j'évoquerai la mise en place de dispositifs durables permettant une véritable participation des personnes concernées ; des mesures pour faciliter l'accès de la population à l'information et aux prestations existantes ; le développement d'actions visant la reconnaissance du travail non rémunéré : celui fourni par les femmes, celui fourni par les personnes très éloignées du marché de l'emploi.

Des intentions auxquelles il faudra travailler ces prochains mois avec les partenaires internes et externes concernés. Cette suite devrait être précisée dans le cadre d'un rapport du Conseil d'État au Grand Conseil durant l'automne 2023.



Florence Nater
conseillère d'État

¹ Voir *Le Point*, avril 2022.

² Plus de 1000 répondant·es dont près de 500 personnes utilisatrices du champ de l'action sociale cantonale.

³ Composée de personnes internes et externes à l'État.

⁴ Constitué des directions des services et des établissements autonomes du DECS.

Une loi pour bien vieillir

Informé, conseiller et orienter gratuitement et impartialement: vers une promotion de la santé et prévention dans toutes les phases de la vie.

Le vieillissement est un défi de santé publique. Dernière entité autonome de droit public créée dans notre canton, AROSS veut concilier les visions humaniste et utilitariste. Il se revendique ni autoritaire ni décisionnaire mais accompagnateur de la personne dans la communauté vers un bien-vieillir.

Le catalogue d'AROSS est en développement. Certaines prestations sont évidentes – information, conseil pour le maintien à domicile dans de bonnes conditions (prévention de la dénutrition, de la perte de mobilité...); d'autres – évaluation gériatrique, gestion des cas complexes... – pourraient relever d'un financement par la LAMal, comme dans d'autres cantons. Dans sa mission de coordination, AROSS doit être respectueux du parcours de la personne, du travail déjà réalisé par les partenaires sanitaires et sociaux et des besoins exprimés par le terrain.

Le projet du Conseil d'État tendait à réduire le Parlement à un rôle d'enregistrement. La vigilance des député-es a permis de conserver l'obligation d'une validation parlementaire des options stratégiques, entre autres.

La notion de personnes vulnérables s'est invitée dans le débat, les prestations étant destinées aux personnes en âge AVS (LAROSS¹, art. 3 al. 4), même si la nuance apportée par « en principe » permet d'y déroger. Ce point a fait l'objet d'une motion de la commission Santé du Grand Conseil demandant d'étudier une fusion entre Junorah et AROSS². La question mérite sérénité et considération pour les singularités culturelles des entités impliquées.

Nous devons garantir l'accessibilité aux prestations physiques³, quels que soient les choix/moyens individuels en lien avec le numérique. À l'instar des autres entités publiques, AROSS collecte de nombreuses données personnelles sensibles. L'éventualité de profilage doit être explicite. Si le texte

adopté est conforme à la convention sur la protection des données, celle-ci ne sera bientôt plus adaptée.

La composition du Conseil d'administration sera déterminante pour développer une culture collaborative: seul un collectif riche de connaissances métier de la santé et du social ralliera les partenaires restés sceptiques, tels de nombreux EMS à l'interopérabilité pas encore aboutie. Notre groupe a souhaité clarifier la rémunération et l'âge limite des membres du Conseil d'administration; ce point sera repris afin d'harmoniser les lois-cadres des établissements de droit public.

AROSS, cheville ouvrière de la planification médico-sociale, soutien au maintien à domicile, régulateur des entrées en institution, est maintenant institué. Nous lui souhaitons longue vie! Et charge aux prochaines législatures de le faire grandir en cohérence avec les besoins de la population.

La route est encore longue vers un système de SANTÉ basé prioritairement sur la prévention.

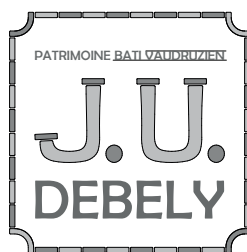


Anne Bramaud du Boucheron
députée

¹ Loi sur AROSS (Accueil Réseau Orientation Santé Social), votée le 28 mars 2023.

² Motion 23.182 Vers une plus grande synergie des dispositifs d'orientation sanitaires et sociaux en faveur des personnes fragilisées. Junorah: Jura et Neuchâtel orientent les adultes handicapés (loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap).

³ 2450 entretiens d'orientation ont été effectués en 2021, dont 43,92% sous forme de profilage sur dossier, contre 41,88% en 2020 (source: Rapport d'activité 2021, aross.ch/rapport-activite).



Lorsque le patrimoine renaît de ses cendres

Notre association s'est construite autour de Jean-Ulysse Debély, architecte actif de la fin du 19^e siècle au début du 20^e qui réalisa des œuvres très variées à travers tout le canton : villas bourgeoises, fermes, écoles, logements ouvriers, bâtiments de la Banque cantonale à La Chaux-de-Fonds et à Cernier... Le tout avec un grand souci du détail et de l'esthétisme tant pour un bâtiment officiel que pour une maison ouvrière. L'architecte militait-il pour l'égalité des classes ? En tout cas, il s'appliquait à la matérialiser à travers une élégante égalité de traitement ! De même pour la question religieuse : ce descendant de pasteur protestant a rendu une église aux catholiques du Val-de-Ruz, lui prêtant les traits si particuliers de son art.

Ce personnage a laissé un vaste ensemble bâti très caractéristique. Il combine socle en pierre et toiture originale voire alambiquée, parfois avec tourelles ou échauguettes, ce qui rend la datation d'une bâtisse très difficile à première vue... sauf pour qui connaît déjà l'auteur !

Debély a inventé sans hésiter un style que les architectes suivants se sont vu imposer dans quelques quartiers de Cernier, afin d'y préserver une certaine harmonie. Sans peut-être le savoir, car il est décédé en 1932 à seulement 59 ans, il a façonné une partie de l'identité ainsi que le paysage de notre région horlogère.

La connaissance de cette architecture très originale, que l'on ne retrouve nulle part ailleurs, est malheureusement restée restreinte au folklore populaire. L'historien Maurice Évard a cependant consacré une partie de sa vie à effectuer des recherches sur cet architecte contemporain avec Le Corbusier. Notre camarade Claire Wermeille, ancienne conseillère communale à Cernier, avait débuté un recensement de ses bâtiments et lui avait rendu un hommage sous la forme d'un portrait dessiné sur le mur de sa maison natale.

Avec la croissance de la population à Val-de-Ruz et la pression immobilière engendrée, certaines œuvres se

sont trouvées menacées... Notre groupe au Conseil général s'est activé, déposant une motion – largement acceptée – afin d'en accélérer et préciser le recensement dans le cadre de l'élaboration du PAL. Une commission a été formée et chargée de recenser et d'évaluer la valeur historique et architecturale de ces bâtiments. Ce fut un exercice très intéressant, qui a donné lieu à une pesée d'intérêts multifactorielle. Il fallait entre autres tenir compte également de la perte énergétique de certains bâtiments, de la praticabilité des rénovations, etc.

Le succès médiatique du sujet a éveillé l'intérêt de la population. Des citoyennes et citoyens ont souhaité s'impliquer pour protéger, valoriser et étudier ce patrimoine que nous avons tous les jours sous les yeux mais qui reste à découvrir ! Des propriétaires, dont certains inquiets d'une protection de leur bâtiment, ont pleinement adhéré à la cause. Des architectes, des historiens, des juristes et même des politiques se sont joints à eux pour créer une association. L'associatif permet en effet des démarches complémentaires à la politique, ouvertes à un autre public ; il est parfois nécessaire, pour continuer un engagement, de passer par la voie d'une personne morale. L'Association pour la sauvegarde du patrimoine bâti du Val-de-Ruz (ASPVR) était née ! Elle a déjà commandé un guide à la SHAS¹, ce qui est une autre manière de permettre à des spécialistes d'étudier nos archives.

La protection du patrimoine légué par Jean-Ulysse Debély a fait prendre conscience à notre région de la nécessité de protéger plus largement son identité historique tout comme la nature afin de permettre un développement régional durable et harmonieux.



Ahmed Muratovic
conseiller général à Val-de-Ruz

¹ Société d'histoire de l'art en Suisse.

Paul Graber :

« ...on y va et on y arrivera. »

Ces mots d'espérance concluent l'ultime article d'Ernest-Paul Graber (1875-1956) paru dans *La Sentinelle* du 27 juillet 1956, trois jours avant sa mort. Il y parlait de la semaine de 35 heures en invoquant l'exemple de l'industrie des téléphones aux États-Unis.

Cinquante-trois ans plus tôt, le 1^{er} mai 1903, E.-P. G. publiait son premier article dans le journal socialiste. Son sujet était alors l'antimilitarisme et il y dénonçait « les carnages officiels des champs de bataille, exaltés par des politiques criminellement ambitieuses, encensés par une contradiction inconcevablement monstrueuse dans les cathédrales et les temples ».

Durant plus d'un demi-siècle, ce sont environ 6000 articles que Paul Graber a signés dans *la Senti*, dont il sera le rédacteur et le directeur politique. Les victoires de 1912 dans les deux villes des Montagnes, la révolution russe de 1917, la grève générale de 1918, les progrès du socialisme démocratique, la montée des fascismes, le pacifisme et l'antimilitarisme, les deux guerres mondiales et la guerre froide, la construction d'une Europe unie, les premières années des Trente Glorieuses, c'est l'histoire vivante qui défile sous sa plume. Celle d'un grand journaliste et d'un polémiste redoutable. Celle aussi d'un militant qui a occupé de multiples fonctions au sein du parti socialiste qu'il a représenté aux conseils généraux de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, au Grand

Une âme forte, c'est ce que sentaient ceux qui lui étaient attachés ; une âme forte qui ne voit les obstacles que pour les vaincre, et qui se jetait avec une sorte d'allégresse dans la bataille des idées lorsque l'opposition se faisait vive ou méchante. Une âme forte jusqu'à l'héroïsme ; ce mot n'amènera aucun sourire aux lèvres de ceux qui l'ont connu.

Samuel JEANNERET (1878-1958)



D'après l'affiche de Paul Perrenoud (Polper)

Conseil et au Conseil national, dont il fut le président. À l'occasion du 150^e anniversaire de sa naissance, le 30 mai 2025, nous souhaitons publier une anthologie des articles de Paul Graber parus dans *La Sentinelle*, dont les deux exemples qui précèdent démontrent l'étonnante modernité.

Dans ce but, nous invitons les militantes et militants de tous âges à participer à la sélection des articles qui seront reproduits dans ce recueil. Pour ce faire, ils disposeront d'un référencement permettant d'accéder facilement à la collection numérisée de *La Sentinelle* (1890-1971) sur le site e-newspaperarchives.ch. Chaque participant se verra attribuer une « tranche » d'articles de Paul Graber à lire et à trier en fonction des critères fixés par le comité éditorial.

Les camarades intéressés, qu'on espère nombreux, sont priés de s'annoncer jusqu'au 15 juin prochain au soussigné, par courriel à l'adresse rayspira@bluewin.ch.

À bientôt !



Raymond Spira

RÉPONSE À L'ARTICLE

« DES VOIX QUI SE SONT TUES »

ÉCRIT PAR NICOLAS ROUSSEAU

Les propos de Nicolas Rousseau sur l'Ukraine dans *Le Point*, n° 347 (mars 2023) sont à mon avis problématiques sur plusieurs points. Notamment sa dénonciation d'un « discours moraliste dominant » pour caractériser l'ensemble des réactions à l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

L'auteur invoque la tradition pacifiste de la social-démocratie, dont celle-ci s'était affranchie lors de divers épisodes qu'il rappelle. Pour prendre des exemples cités, la première guerre mondiale et les deux guerres contre l'Irak étaient des guerres impérialistes ; la guerre d'Algérie, menée par la France, était une guerre colonialiste contre un mouvement d'indépendance. Par contre, l'Ukraine étant agressée a le droit de se défendre et de se procurer l'armement indispensable.

Jaurès a payé de sa vie ses efforts pour empêcher la conflagration de 1914-1918. Mais il n'était pas partisan de la non-violence absolue, comme le montre son ouvrage, *L'armée nouvelle* (1910), préconisant une politique militaire défensive. Au contraire de Guy Mollet (durant la guerre d'Algérie), Jaurès a défendu le droit des peuples colonisés (exemples : le Maroc, les Philippines) à résister par les armes aux colonisateurs.

Quelques points méritent clarification :

1) « confrontation d'ambitions territoriales »

L'Ukraine n'a aucune revendication territoriale, sauf à considérer que la Crimée et le Donbass sont des terres russes. Or, Vladimir Poutine nie l'existence de l'Ukraine comme nation, attribuant sa création à Lénine et aux bolchéviks. Dans son discours du 21 février 2022, Poutine faisait l'éloge de la politique de Staline (qualifié par Lénine, en 1923, de « brutal argousin grand-russe »).

2) L'Ukraine, « État gangréné par la corruption »

La corruption gangrène tous les régimes issus de la décomposition du « camp socialiste avec l'Union Soviétique à sa tête » (vieille formule des années 1950).

Y compris la Russie de Poutine, à en juger par la présence massive des fortunes d'oligarques russes dans les banques suisses et dont seule une infime partie a été bloquée.

3) « liberté syndicale entravée »

Ce n'est pas seulement en Ukraine que la liberté syndicale est entravée. En Russie et en Biélorussie, ces entraves sont bien plus graves. Certes, le gouvernement ukrainien mène une politique néolibérale... comme les pays de l'Union européenne et la Suisse, pour ne citer que ces exemples. Par ailleurs, Nicolas Rousseau semble ignorer l'existence en Ukraine de syndicats, de mouvements sociaux, d'associations féministes, d'organisations de défense des droits humains et d'une (certes petite) gauche socialiste – qui peuvent fonctionner, malgré l'état de guerre, et s'opposent aux politiques antisociales, mais qui participent simultanément à la résistance contre l'invasion russe.

La revue *Public Eye* (ex-Déclaration de Berne) a publié dans son n° 41 (avril 2023) un entretien avec Sasha Romantsova, animatrice du Centre pour les libertés civiles d'Ukraine (en activité depuis 2007). Les opposant-es russes ne sont pas au bénéfice d'une telle marge de manœuvre.

En conclusion, voici les références de deux sites, utiles à connaître et animés par des militant-es de gauche :

Réseau européen de solidarité avec l'Ukraine (en français) : ukraine-solidarity.eu

Comité Ukraine Suisse – Comité de solidarité avec le peuple ukrainien et avec les opposant-es russes à la guerre : comite-ukraine.ch.

Hans-Peter Renk

conseiller général au Locle, membre de solidaritéS-NE



Initiative constitutionnelle populaire cantonale

« Primes maladie : Stop à la hausse ! »



Les électrices et les électeurs soussignés, faisant application des articles 97 et suivants de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, demandent par voie d'initiative que la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000 soit modifiée comme suit :

<p>« Art. 34b Subsidés à l'assurance-maladie (nouveau) Al. 1 L'État prend des mesures pour réduire les primes de l'assurance-maladie des ménages. Les primes à la charge de ces derniers s'élèvent au maximum à 10% du revenu disponible.</p>	<p>Al. 2 Les personnes de condition modeste, notamment celles qui bénéficient de prestations complémentaires ou de l'aide sociale, ont droit à un plus haut taux de couverture des primes d'assurance-maladie.</p>	<p>Dispositions transitoires Si, dans un délai de deux ans à compter de l'acceptation de l'initiative, le texte constitutionnel n'a pas été mis en œuvre, le Conseil d'État adoptera une réglementation d'exécution étendant le droit aux subsidés de sorte à garantir les objectifs fixés à l'art. 34b, al. 1 et 2 cst. À cette fin, la prime de référence cantonale d'assurance maladie ne devra pas dépasser 10% du revenu déterminant unifié du ménage tel que défini par la législation cantonale en vigueur au jour de l'adoption de l'initiative. La prime de référence cantonale sera la prime standard moyenne pour une franchise de 1000 francs. Une décote de 5% est admise pour tenir compte de l'existence de modèles alternatifs.</p>
---	--	---

LOI SUR LES DROITS POLITIQUES (DU 17 OCTOBRE 1984)

Art. 101 L'électeur doit apposer de sa main lisiblement sur la liste ses nom, prénoms, date de naissance et adresse, et signer.

¹Il ne peut signer qu'une fois la même initiative.

²Celui qui appose une signature autre que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui, intentionnellement, signe plus d'une fois est punissable (art. 282 du code pénal suisse).

Sont électrices et électeurs en matière cantonale :

- A) les Suissesses et les Suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans le canton ;
- B) les Suissesses et les Suisses de l'étranger du même âge et qui sont inscrits dans le registre électoral d'une commune du canton en vertu de la législation fédérale ;
- C) les étrangères et les étrangers du même âge qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement et qui ont leur domicile dans le canton depuis au moins cinq ans.

Commune de Feuille No

N°	Nom, prénoms	Date de naissance			Adresse Rue et numéro	Signature
		jj	mm	aa		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Authentification des signatures :

L'autorité communale soussignée atteste que les signataires ci-dessus sont électrices et électeurs en matière cantonale.
....., le

Sceau communal

Au nom du Conseil communal
(signature du président ou d'un membre du Conseil)

Echéance du dépôt de l'initiative : 30 octobre 2023.

Comité d'initiative :

Les personnes suivantes forment le comité d'initiative et sont habilitées à retirer cette dernière, par une décision prise à la majorité (art. 111 LDP) : DELLA PIETRA Katia, 2112 Môtiers ; DOCOURT Martine, 2000 Neuchâtel ; DUBOIS Romain, 2017 Boudry ; FUCHS-ROTA Sarah, 2112 Môtiers ; HURNI Baptiste, 2000 Neuchâtel ; HUGUENIN-ELIE Théo, 2300 La Chaux-de-Fonds ; JEMMELY Josiane, 2300 La Chaux-de-Fonds ; LA FATA Garance, 2000 Neuchâtel ; LOCATELLI Silvia, 2300 La Chaux-de-Fonds ; MURATOVIC Ahmed, 2053 Cernier ; STUDER Margaux, 2000 Neuchâtel.

Les feuilles de signatures doivent être retournées dès que possible, mais **au plus tard le 10 septembre 2023** à l'adresse suivante : Parti socialiste neuchâtelois, Avenue de la Gare 3, 2000 Neuchâtel.

Le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) s'engage dans les débats importants et aide à trouver des solutions innovantes, sociales et respectueuses de l'être humain et de l'environnement. Il apporte de nouvelles idées et participe à construire l'avenir.

Oui

- J'adhère au **Parti socialiste neuchâtelois**
 Je souhaite recevoir **le point**.

Nom | Prénom

Adresse

NP | Localité

Téléphone | Mobile

Courriel

Inscription à envoyer à l'éditeur

Parti socialiste neuchâtelois

Avenue de la Gare 3 – 2000 Neuchâtel

032 721 11 80

secretariat@psn.ch

www.psn.ch

Impressum

Bulletin adressé aux abonné-es et entités intéressées aux activités du PSN

Rédactrice en chef - Margaux Studer

Graphisme et illustration - Nathan Jucker

Relecture - Johanne Lebel Calame

Impression - Imprimerie de l'Ouest SA

Parution 6 fois par an | Abonnement annuel - 30 francs

Abonnement de soutien - 50 francs

IBAN : CH92 0900 0000 2000 3004 7

PS



Agenda

1^{er}

juin
20 h

Commission
École et Formation

9

juin
19 h

Congrès cantonal
Couvét

10

juin

Journée de mobilisation,
initiative « Primes maladie :
stop à la hausse ! »

19

juin
19 h 30

Séance de préparation
Grand Conseil

20

juin
19 h

Commission 60+

22

juin
19 h 30

Séance de préparation
Grand Conseil

28

juin
19 h 30

Conférence Baptiste Hurni
et Pierre-Yves Maillard

19

août

Mise au vert des député-es

24

août

Séance de préparation
Grand Conseil

👉 Votre agenda en ligne sur
www.psn.ch

P.P.
2000 Neuchâtel




le point.
psn.ch/le-point

